

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

OUTIL D'AIDE A LA VERIFICATION DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE - D'UNE FORMATION EN E-LEARNING OU ASSIMILÉ

Au-delà des contenus pédagogiques adaptés et des critères d'éligibilité de base pour toute action de formation, les organismes sont sollicités pour apporter les réponses suivantes sur les modalités de mise en œuvre des critères d'éligibilité spécifiques aux formations en e-learning ou assimilées en remplissant le tableau suivant.

Organisme de formation	
Intitulé de la formation ou du dispositif e-learning	
Nom et prénom de l'agent	
Critères d'éligibilité des formations en e-learning ou assimilées	Réponses de l'organisme sur les modalités mises en œuvre pour répondre à ces critères
Nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser	
Modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance	
Modalités d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogiques mis à disposition du stagiaire	
Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation	
Modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes	
Délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.	
Les informations et données relatives au suivi de l'action, à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de la formation.	
Modalités de facturation	
<input type="checkbox"/> L'organisme s'engage à rédiger tous les documents contractuels au nom de l'agent, y compris la facture	
<input type="checkbox"/> L'organisme s'engage à facturer après service fait à hauteur de la réalisation effective	

Fait à

Le

Signature et cachet de l'organisme